



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/795

Le 20 décembre 2016

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

Objet: Commission d'études 4 des radiocommunications (Services par satellite)

- **Adoption d'une nouvelle Recommandation UIT-R et approbation simultanée par correspondance de ce text, conformément au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-7 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)**

Dans la Circulaire administrative CACE/787 datée du 19 octobre 2016, un projet de nouvelle Recommandation UIT-R a été soumis pour adoption et approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément à la procédure prévue dans la Résolution UIT-R 1-7 (§ A2.6.2.4).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites au 19 décembre 2016.

La Recommandation approuvée sera publiée par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe de la présente Circulaire son titre ainsi que le numéro qui lui a été attribué.

François Rancy
Directeur

Annexe: 1

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications
- Etablissements universitaires participant aux travaux de l'UIT
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

Titre de la Recommandation UIT-R approuvée

Recommandation UIT-R S.2099-0

Doc. 4/15 (Rév.1)

Caractéristiques d'erreur à court terme admissibles pour un conduit numérique fictif de référence par satellite
